Réforme et modernisation du secteur bancaire et financier en Algérie:

un enjeu majeur face aux défis de l'avenir

Dr. GODIH Djamel Torqui Dr. LAZREG Mohammed
Université de Mostaganem Université de Sidi Bel abbés

Résumé:

Le passage d'une économie d'endettement, une économie où les entreprises sont financées essentiellement par le crédit, à une économie de marché où le marché des capitaux joue un rôle principal dans la croissance, implique à notre sens une réforme globale du schéma de financement de l'économie nationale. Le secteur financier joue un rôle fondamental dans l'accélération des processus d'échanges de biens et de services. L'économie de marché, ce n'est pas seulement une organisation socio-économique, c'est aussi un état d'esprit et une culture. L'enjeu est de taille, car l'activité bancaire et financière revêt une dimension stratégique.

L'objectif principal de notre article est le suivant : La qualité du secteur financier et bancaire représente un atout considérable pour une économie et son insertion dans le marché mondial.

<u>Mots clés</u>: Réforme, Modernisation, Secteur bancaire et financier, Leviers fondamentaux, Gouvernance, Stratégies.

Abstract:

The transition from a debt economy, an economy in which enterprises are financed mainly by credit, to a market economy in which the capital market plays a key role in growth, implies in our view a global reform of the credit system. Financing of the national economy. The financial sector plays a fundamental role in speeding up the process of exchanging goods and services. The market economy is not only a socio-economic organization; it is also a state of mind and a culture. The stakes are high because the banking and financial activity has a strategic dimension.

The main objective of our article is as follows: The quality of the financial and banking sector represents a considerable asset for an economy and its insertion in the world market.

<u>Key words:</u> Reform, Modernization, Banking and Financial Sector, Fundamentals, Governance, Strategies.

Introduction:

L'Algérie s'est orientée vers l'économie de marché. En fait, le passage d'une économie d'endettement, une économie où les entreprises sont financées essentiellement par le crédit, à une économie de marché où le marché des capitaux joue un rôle principal dans la croissance, implique à notre sens une réforme globale du schéma de financement de l'économie nationale. La restructuration du système bancaire est à situer dans un plan de réforme d'ensemble qui intègrerait, outre le cadre dans lequel les banques évoluent, l'administration économique de l'Etat, le trésor, la banque d'Algérie et le marché financier. En l'absence d'un véritable plan de réforme d'ensemble coordonné, la restructuration du système bancaire risque d'être illusoire.

En Algérie, la lente évolution de la sphère réelle, la restructuration encore inachevée du marché intérieur, l'immaturité de certains projets, l'insuffisance de l'offre bancaire et la concurrence souvent déloyale des activités informelles et des produits importés ont fragilisé les relations entreprise-banque et n'ont pas favorisé leur synergie, indispensable à la croissance économique.

Le système bancaire et financier doit consentir plus d'efforts pour améliorer quantitativement et qualitativement le financement de l'économie en veillant au respect du cadre normatif d'intervention et en renforçant la prévention et la supervision dans le cadre de la bonne gouvernance.

(Mihoubi, 1998)¹ souligne qu'une économie moderne, puissante, performante et compétitive ne peut exister sans un système bancaire et financier moderne, puissant, performant et ouvert. L'une ne va pas sans l'autre. Les pays développés nous offrent le meilleur exemple de cette parfaite osmose L'Algérie a besoin d'ériger une place boursière qui finance l'économie productive. L'économie algérienne dépend à 98% de la rente liée aux exportations des hydrocarbures. ; Nous vivons maintenant avec le spectre de l'après-pétrole qui peut se matérialiser à n'importe quel moment. Aussi, l'Algérie a besoin d'une stratégie de riposte, et le plus rapidement possible.

Le secteur financier joue un rôle fondamental dans l'accélération des processus d'échanges de biens et de service; il est à l'origine de toutes les allocations optimales des ressources financières devant stimuler l'activité économique, l'emploi, ainsi que l'amélioration de la productivité et l'innovation. Un secteur financier efficace permet aux ménages de maintenir leur consommation en temps troubles et aide les entreprises à opérer les adaptations conjoncturelles des facteurs de production. En Algérie et dans le contexte des mesures de libéralisation en cours de l'économie, il s'agit pour la banque de soutenir la relance économique dans tous les secteurs d'activité. Les besoins du marché sont importants. Mais cela ne peut se faire que par une autre vision des entreprises et un autre type de relations que celles qui ont souvent prévalu jusqu'à maintenant. Les choix stratégiques dans lesquels est appelés à s'inscrire la relation de la banque à sa clientèle sont transcrits dans une organisation adaptée aux objectifs. Dans les pays qui sont pleinement et de longue date établis dans l'économie de marché, les banques sont organisées pour s'assurer avec les agents économiques, des relations étroites, permanentes et multiformes. A l'époque actuelle, la banque se conçoit comme une banque universelle organisée autour d'un réseau d'agences denses et de filiation d'exploitation spécialisée dans les métiers bancaires connexes et annexes à l'intermédiation. Afin de diversifier ses revenus, maîtriser ses risques et consolider son portefeuille client, elle accorde une importance vitale à la compétence de ses hommes et à la sophistication de ses moyens techniques (informatiques surtout) et organisationnels (rapidité et efficience des procédures conciliant coordination cloisonnement). Tels sont à grands traits, les standards sur lesquels le système bancaire algérien est appelé à s'aligner pour faire face à la mondialisation bancaire qui s'annonce. L'Algérie a besoin d'ériger une place boursière qui finance l'économie productive. Le marché financier dans sa configuration actuelle ne s'adresse à travers son compartiment obligataire qu'aux grandes entreprises. Les petites et moyennes entreprises, en l'absence d'une instrumentation appropriée qui leur est dédiée, ne disposent pas de beaucoup d'alternatives pour mobiliser les financements nécessaires à leur création ou développement. Et pourtant les PME sont les vecteurs de la croissance en termes d'emploi, de valeur ajoutée. Le management est l'arme la plus redoutable et la plus efficace que les nations modernes utilisent et creuse leur suprématie économique et technologique sur le reste indique (Lamiri, 2013)². (Benachenhou ,2015)³ souligne à cet effet; que contrairement à la pratiquer d'autres pays, la supervision bancaire et la politique monétaire sont placées entre les mêmes mains celles de la banque d'Algérie. Celle-ci se satisfait régulièrement de la solidité du système bancaire algérien qui respecte les conditions de liquidité et de solvabilité fixées. La solidité financière proclamée des banques algériennes à laquelle la banque d'Algérie veille avec raison ; ne doit pas cacher leur engagement encore déséquilibré en matière de financement de l'investissement des entreprises et la fragilité d'une partie de portefeuille. Nous avons un système financier à 90% public qui consacre l'essentiel de ses activités à l'importation et un volume important de ses crédits à financer les entreprises publiques déstructurées qui n'ont aucune chance d'améliorer leur efficacité et de rembourser leurs crédits explique (Lamiri, 2013)⁴.

Problématique:

Une question centrale est au cœur de notre problématique dans le cadre de notre modeste contribution à travers cet article.

Quels sont les leviers fondamentaux à mettre en œuvre pour une réforme et une modernisation du secteur bancaire et financier en Algérie ?

Objectifs et intérêts du thème :

Les objectifs principaux sont les suivants :

- L'Algérie s'est orientée vers l'économie de marché. En fait, le passage d'une économie d'endettement, une économie où les entreprises sont financées essentiellement par le crédit, à une économie de marché où le marché des capitaux joue un rôle principal dans la croissance, implique à notre sens une réforme globale du schéma de financement de l'économie nationale.
- En l'absence d'un véritable plan de réforme d'ensemble coordonné, la restructuration du système bancaire risque d'être illusoire. De même, la lente évolution de la sphère réelle, l'insuffisance de l'offre bancaire ont fragilisé les relations banque-entreprise et n'ont pas favorisé leur synergie indispensable à la croissance économique en Algérie. L'économie de marché, ce n'est pas seulement une organisation socio-économique, c'est aussi un état d'esprit et une culture. L'enjeu est de taille, car l'activité bancaire revêt une dimension stratégique.

Méthodologie:

Notre réflexion concernant le thème de notre article se caractérise en premier lieu par le recours à la technique documentaire qui nous a permis d'exploiter différents ouvrages pour faciliter notre recherche ayant trait au thème en question. Dans ce cadre, nous avons développé également nos analyses personnelles. La recherche bibliographique nous a permis d'alimenter notre problématique. Notre coupure épistémologique, nous a permis de formuler des solutions et des recommandations quant au financement de l'économie en Algérie.

Notre article est structuré en plusieurs axes principaux qui tentent de mettre en exergue les leviers fondamentaux nécessaires à une émergence du secteur bancaire et financier en Algérie.

- I. Nécessité d'une réforme bancaire et financière pour une diversification de l'offre de financement et une dynamisation du marché du crédit :
- I.1. La gestion des connaissances : un chantier vital pour une émergence bancaire et financière en Algérie :
- I.1-1- Les compétences : levier social de performances et d'innovations

La gestion des connaissances est une source possible d'obtention d'un avantage concurrentiel durable pour une entreprise bancaire; Cela suppose dans un premier temps de montrer que la connaissance peut être analysée comme une ressource. Cette approche d'ordre économique doit s'enrichir ensuite d'une approche plus organisationnelle pour montrer que les connaissances ainsi détenues peuvent favoriser la coordination interne et par la même contribuer par leur mise en cohérence à la création de valeur pour les clients .Les compétences sont au cœur de la gestion des ressources humaines. Pour qu'elles puissent devenir un véritable levier de performance et d'innovations, l'entreprise bancaire algérienne doit non seulement en dresser l'inventaire; mais elle doit surtout faire en sorte d'anticiper les mutations à venir pour s'adapter à toute forme de changement.

I.2. La mise à niveau des personnels et de l'encadrement des banques et établissements financiers : une nécessité vitale

Le marketing relationnel connait un engouement certain dans les entreprises de services en Occident depuis plusieurs années; la banque prend aujourd'hui conscience de son importance pour fidéliser ses clients. La gestion de la relation client permet de répondre à toutes les questions posées (Des Garrets ,2005)⁵.

I.2-1- La formation bancaire de haut niveau : un enjeu important

Pour faire face à la concurrence mondiale, il est nécessaire que les banquiers algériens puissent avoir une formation bancaire d'un niveau Occidentale et qui s'avère indispensable. Les banquiers doivent se former dans les différentes techniques afférentes aux nouvelles "technologies bancaires mondiales". On peut citer par exemple, les formations dans les domaines suivants :

- La communication financière et bancaire ;
- Les techniques du commerce international ;
- Les techniques de financement des investissements ;
- Le système d'information ;
- La gestion des risques ;
- L'informatique;
- Les ressources humaines et le marketing ;
- L'évaluation des projets ;
- l'analyse financière des grands projets d'investissements ;
- L'audit bancaire.

Il ya lieu également d'étudier les concepts qui sont légion en Occident notamment : La gestion des compétences ; La bonne gouvernance ; Le développement durable, ...etc.

I.3. La modernisation de la gouvernance des institutions bancaires et financières : une nécessité vitale en Algérie

Le banquier algérien est, dans une certaine mesure, le produit d'une bureaucratie, d'un système longtemps marqué du sceau de l'injonction politico- administrative, et certains réflexes, nés du poids des habitudes négatives, continuent d'entraver l'évolution des relations banques-entreprises. Il est vrai qu'un effort d'adaptation est également demandé aux chefs d'entreprises. Beaucoup d'entre eux restent imprégnés des principes d'assistance qui caractérisent l'économie dirigée. Les uns continuent d'assimiler le crédit à une aide obligatoire de l'Etat, tandis que d'autres le considèrent comme un droit acquis renouvelable, à perte de vue.

De la banque administrée d'hier à la banque autonome d'aujourd'hui, la rupture doit nécessairement et définitivement se produire sur tous les plans et notamment au niveau des mentalités. L'économie de marché, ce n'est pas seulement une organisation socio-économique, c'est aussi un état d'esprit et une culture. L'enjeu est de taille, car l'activité bancaire revêt une dimension stratégique. Les contraintes rencontrées dans ce domaine sont de plusieurs ordres. De la banque administrée d'hier à la banque autonome d'aujourd'hui, la rupture doit nécessairement et définitivement se produire sur tous les plans et notamment au niveau des mentalités.

Nous pensons que les banques doivent consentir plus d'efforts pour améliorer quantitativement et qualitativement le financement de l'économie en veillant au respect du cadre normatif d'intervention et en renforçant la prévention et la supervision dans le cadre de la bonne gouvernance. Les banques sont-elles une des causes de la faible diversification de l'économie et de la qualité médiocre de la croissance ? Certainement mais c'est un phénomène induit car les causes principales sont ailleurs : le rôle dominant de l'Etat dans l'économie qui façonne le comportement des banques publiques en matière de politique du crédit et le faible dynamisme de la demande de crédit du secteur privé pour l'investissement en comparaison de sa demande pour le commerce estime (Benachenhou ,2015)⁶.

I.4. Le déficit managérial : un frein à la bonne gouvernance

Le déficit chronique de management de la majorité des banques se manifeste à travers un ensemble de pratiques, dont nous énumérons, ci-après, les principales :

- Absence de délégation de pouvoir et de synergie entre les différents organes de gestion ;
- Incapacité à maîtriser les mutations de l'entreprise et son environnement ;
- Démotivation croissante des personnels et tendance à la destruction de potentiels de compétence ;
- Absence d'initiatives stratégiques dans la prise en charge des contraintes, et dysfonctionnement de l'entreprise ;
- Prédominance de la culture du conflit sur la culture de la coopération entre les différents partenaires de l'entreprise ;
- Prédominance des pratiques informelles de gestion ...

II. Les stratégies relationnelles : un impératif absolu pour une émergence bancaire

II.1. Mieux connaître les contraintes de fonctionnement d'un établissement et son processus de décision :

Beaucoup de cadres d'entreprises les ignorent et ou ne comprennent pas très bien les raisons du niveau des taux qui leur sont proposés. De même, ils ne connaissent pas le cadre réglementaire auquel les banques sont soumises et qui conditionne souvent leur offre. L'idée ici n'est pas de leur trouver des circonstances atténuantes mais, comme dans toute relation commerciale voulant évoluer vers des partenariats privilégiés, il faut comprendre les contraintes structurelles qui pèsent sur le processus de « production ». De leur coté, les banquiers devraient davantage expliquer au cours de la discussion la nature de ces contraintes.

II.2. Mieux appréhender les aspects humains et relationnels :

Parmi les critères qualitatifs faisant partie du processus de décision, nous pensons qu'il ne faut pas sous-estimer la dimension interindividuelle entre le dirigeant d'entreprise et le banquier. Tout autant que le projet, le porteur du projet doit être suffisamment convaincant pour augmenter ses chances d'obtenir un financement.

II.3. Nécessité d'un dialogue banque-entreprise :

Le climat des affaires en Algérie est difficile et l'environnement de l'entreprise est défavorable. Il y a autant de reproches à faire à l'environnement qu'il y en à faire à l'entreprise de la part des institutions. Les entreprises reprochent aux banques de ne pas les aider, mais ces dernières reprochent à leur tour leur manque de transparence et la qualité des informations financières qu'elles fournissent. L'entreprise doit faire un effort de gouvernance en mettant en place la transparence en précisant les responsabilités et une stratégie de croissance.

Les critiques récurrentes et lancinantes adressées par la sphère réelle illustrent bien cette perception de nature conflictuelle. Dans le contexte actuel de l'économie algérienne marqué par une ouverture de plus en plus grande, une concurrence exacerbée et un secteur bancaire sur lequel pèse encore le passé de l'économie administrée, l'avenir des entreprises dépend en grande partie de la possibilité qu'elles ont à financer efficacement leur activité d'exploitation et d'investissement. Les conditions dans lesquelles ces contraintes doivent être assumées sont perçues de façon différente, pour ne pas dire divergente par les entreprises auxquelles elles s'imposent et leurs partenaires les banques. Les critiques récurrentes et lancinantes adressées au secteur bancaire par la sphère réelle illustrent cette perception de nature conflictuelle. Les griefs nourris par les entreprises envers le système bancaire sont nombreux, ils portent sur divers aspects telles les conditions d'accès au crédit, le coût du crédit, les dysfonctionnements et les lourdeurs, voire les excès des banques et leur impact sur l'activité réelle. Les chefs d'entreprise

ne comprennent pas que la disponibilité d'importantes liquidités au niveau des banques ne permet pas toujours l'octroi de crédits long. Les chefs d'entreprises, notamment de PME déplorent le fait que toutes les entreprises n'aient pas un égal accès à des financements adaptés à leur dimension, à leur activité ou à leur structure juridique. D'autres griefs sont formulés : les délais de traitement des dossiers long, l'ingénierie financière est quasi inexistante.

De l'autre coté, la communauté bancaire indique qu'il n'est pas juste que les difficultés de la sphère réelle ne sont que le produit d'une inadaptation du système bancaire. Cette divergence de perception découle de la situation de trop forte dépendance dans laquelle se trouvent les entreprises vis-à vis de leurs banques, situation qui trouve son origine dans l'absence d'un véritable marché financier, de la faiblesse du crédit-bail, du capital investissement et d'autres instruments adaptés. Souvent insuffisamment dotées en fonds propres, les entreprises ne peuvent de ce fait se tourner que vers leurs banques pour trouver des solutions à leurs contraintes financières. Il est vrai également que le développement de la sphère réelle en Algérie reste tributaire de la réduction des entraves bureaucratiques à l'activité économique, de l'amélioration du climat des affaires.

Les stratégies échouent très souvent, non pas parce qu'elles sont infondées en soi, mais parce qu'elles ne sont pas accompagnées d'une communication suffisante, pas plus qu'elles ne sont déclinées en plans d'action opérationnels ni pilotées met en évidence (Lakhlef, 2010)⁷.

II.4. Les banques comme unique moyen de financement :

En Algérie, le financement des entreprises se fait quasiment par le biais des crédits bancaires, ce qui constitue un frein pour la prise en charge de tous les projets. Le crédit bancaire ayant des limites qui sont fixées à travers entre autres, les ratios de solvabilité, de liquidité et de division des risques, il est clair que les banques algériennes ne pourront supporter seules le financement de l'économie.

III. Développement de l'économie numérique pour une modernisation bancaire et financière : vecteur d'un management des talents

III.1. Le paiement électronique et augmentations du nombre d'agences bancaires : Un atout majeur

Parmi les mesures fondamentales qu'il faut prendre, c'est la mise en place des moyens de paiement modernes ayant pour support les technologies de l'information et de la communication. Le besoin de l'utilisation de ces moyens de paiement modernes : internet, cartes de crédit... se font ressentir à la faveur de l'accroissement des transactions commerciales à l'intérieur comme à l'extérieur. Le nombre d'agences bancaires doit également être revu à la hausse, car avec 1650 agences sur un territoire aussi vaste que le nôtre, il devient difficile de bancariser toutes les liquidités qui circulent en Algérie. Aussi, il est nécessaire à notre sens, que la réforme bancaire doit inclure dans son programme une augmentation substantielle du nombre d'agences. La réforme du système bancaire national est étroitement liée à la transformation de l'environnement dans lequel il évolue et plus particulièrement au redéploiement de l'administration économique de l'Etat qui doit se réformer pour accompagner la transition vers l'économie de marché et soutenir l'entreprise dans la production de richesses souligne (Grim, 2012)⁸.

La banque étant d'elle-même une entreprise, ses activités doivent reposer sur une stratégie. Pour s'en donner une, la banque procède en la matière comme n'importe quelle entreprise.

III.2. Nécessité de développer la finance alternative en vue de drainer davantage d'épargne

III.2-1- Des instruments financiers sans marché en Algérie :

Afin de s'adapter à l'évolution de l'environnement économique, les banques doivent entreprendre un certain nombre d'actions :

• L'amélioration de la qualité de service et de l'image de marque ;

- La poursuite d'une politique d'octroi de crédits sains et rentables ;
- Une dynamisation de la relation banque-entreprise ;
- Susciter la création de sociétés de « capital risque » et de leasing d'une part, et d'un fonds de développement des investissements afin de pallier l'insuffisance de l'autofinancement des investisseurs ;
- Assister les entreprises en matière de : restructuration, d'ingénierie financière ;
- L'amélioration de la qualité et de la célérité dans le traitement des opérations ;
- L'optimisation de l'outil informatique ;
- La formation du personnel;
- L'extension du réseau bancaire.

Beaucoup de pays qui étaient dans la situation de l'Algérie et qui ont entamé les réformes économiques à la même période offrent aujourd'hui aux agents économiques une instrumentation et des mécanismes financiers adaptés aux signaux du marché. Qu'ils s'agissent de PME ou de grandes entreprises, les demandes encadrées par des mécanismes qui donnent la pleine mesure à l'économie de marché. Il en est ainsi du leasing, du capital investissement, de la titrisation, des fonds d'investissements, des fonds de garanties, de la bourse des organismes de placements de valeurs etc. Tous ces produits en vogue dans la plupart des pays convertis à l'économie de marché ont été initiés pour certains dans un contexte de crise et pour d'autres dans un contexte d'aisance financière.

Dans les deux situations, ils ont permis au marché de se développer et de négocier la contrainte du financement qui conduit au blocage de la mécanique lourde de l'économie. Satisfaire les besoins ne suffit pas, il faut en susciter d'autres pour faire marcher l'économie et croître sans cesse. Aussi, avec la mondialisation, les techniques financières se sont standardisées. Notre pays a suivi le mouvement de manière administrative avec la volonté de mettre à la disposition du marché les techniques de financement les plus répandues et faciles à maitriser par les prescripteurs. Mais ces nouveaux mécanismes de financement restent portés uniquement par les textes législatifs. Ils ne sont pas encore opérationnels pour différentes raisons. Certains dispositifs ont été introduits dans notre législation depuis deux décennies sans aucune déclinaison sur le terrain. D'autres ont été défendus et soutenus becs et ongles par leurs initiateurs sous le sceau de l'urgence parce qu'il apportait la bonne réponse aux problèmes qui sont posés, simplement, ils ne sont pas opérationnels à ce jour. Cette boulimie des mécanismes de financement n'a pas fait prospérer l'activité économique qui reste dépendante du seul marché du crédit et on se retrouve aujourd'hui avec des dispositifs inexploités qui ont fait leur preuve dans des contextes similaires. Aussi, on se retrouve dans le domaine de la finance avec des textes de lois sans prise sur la réalité, soit parce que cette dernière n'est pas assez mouvante pour les faire prospérer soit que la règle juridique, c'est-à-dire l'instrument ou le produit sont simplement projetés dans un futur incertain. Dans les deux cas, on aboutit au même résultat. Le factoring par exemple prévu par le code de commerce n'a toujours pas trouvé forme pour venir au secours des entreprises qui sont dans une impasse de trésorerie en raison des longs délais de paiement qu'elles subissent et les contraintes liées au recouvrement des créances. La plupart des textes pris en matière financière ont certes innové en introduisant de nouvelles techniques, mais souvent ces techniques qui sont utilisés ailleurs ne trouvent pas dans notre pays un point d'appui pour se diffuser dans l'économie. Ce qui pose le problème de l'adaptation de ces règles au contexte local et l'environnement juridique national qui n'est toujours pas permissif parce que les relations entre opérateurs ne sont pas normées. Aussi, dans ce cadre la banque algérienne à un rôle important à jouer. Les banques et autres institutions financières font que les marchés financiers fonctionnent .Sans elles, les marchés financiers ne seraient pas capables de transférer les fonds

des agents qui épargnent vers ceux qui ont des projets d'investissement. Par conséquent, leurs effets sur l'ensemble de l'économie sont importants indiquent (Mishkin, Bordes, Haut cœur et al ,2007) ⁹.

III.2-2- Les produits alternatifs face au vide juridique :

Loukal M gouverneur de la banque d'Algérie a rappelé qu'un nouveau règlement de l'autorité monétaire encadrant la gestion des produits financiers dits alternatifs au niveau des banques et établissements financiers sera promulgué, une fois validé par le conseil de la monnaie et du crédit ; A cet effet, le développement de la finance islamique va se faire sous le contrôle et la supervision de l'autorité de la banque d'Algérie et du Haut conseil islamique (HCI), deux institutions qui ont invité les banques à faire avancer les choses dans ce secteur.

III.2-3- Les produits de placement :

Les banques algériennes pour accroitre l'offre de crédit n'ont pas étendue aux produits de placement. En fait deux produits offerts au public depuis des lustres en dehors du livret d'épargne, les dépôts à terme et les bons de caisse? C'est dire qu'en l'absence d'autres opportunités pour faire travailler son argent ; les deux produits classiques ont encore de beaux jours devant eux. Les produits de substitution ne sont pas encore façonnés par les banques.

Une politique de placement devient un des axes de la modernisation du système bancaire algérien. Au cours des années 80, le marché financier français a connu un essor caractérisé par la forte progression des émissions de valeurs mobilières et du volume des transactions boursières, et par la création de nouveaux produits financiers offerts aux investisseurs. Actuellement, les marchés financiers perdent leur caractère national. Ainsi, est née le 22 septembre 2000 Euronext, véritable bourse paneuropéenne transnationales, résultant de la fusion entre les bourses d'Amsterdam, Bruxelles; Lisbonne et Paris expliquent (Langlois, Mollet, 2011) 10.

III.3. Le déploiement et la démultiplication des activités de leasing et le capital risque : Outils pour l'accompagnement de la PME/PMI en Algérie

Avec le crédit bancaire et les fonds propres comme quasiment seuls instruments de financement disponibles, les PME nationales n'ont pas vraiment le choix, même si depuis ces dernières années de nouveaux outils de financement comme le leasing sont venus apporter une petite bouffée d'oxygène, visiblement pas assez suffisante. Lors des différents forums, les chefs d'entreprises n'ont pas manqué de souligner le problème de l'accès au financement comme l'une des contraintes majeurs accusant les banques d'avoir des liquidités qu'elles préfèrent utiliser pour financer les activités d'importation considérés comme plus rentables et moins risquées. Pendant longtemps, l'idée d'une banque dédiée aux PME, perçue comme la panacée a été avancée sans pour autant voir le jour. Mais le fait qu'il n'y ait pas de banque spécialisée dans la PME ne signifie pas que les banquiers doivent être limités dans leur soutien aux entreprises uniquement au financement. Il ya quelque chose à apporter aux PME, à la périphérie du financement comme le conseil et l'expertise en matière d'étude de projets par exemple, afin de rendre leurs dossiers bancables et donc éligibles aux financements bancaires. Des ordonnances et des lois régissant le monde des affaires sont en effet, depuis ces dernières années, subitement remises en cause par de simples dispositions introduites dans les lois de finances annuelles et complémentaires, mettant en cause le devenir de milliers de PME qui avaient établi leurs business plans sur la base de la législation en vigueur. L'obligation de résultats étant la vertu cardinale des PME privées, il est bien évident que de telles pratiques ne sauraient donner confiance aux promoteurs qui engagent leur propre argent pour créer de nouvelles sociétés ou développer des investissements susceptibles d'améliorer les performances productives de leurs usines. On comprend pourquoi, le FCE a inscrit aux premiers rangs des revendications adressées au gouvernement algérien, la stabilité du droit des affaires durant au minimum cinq années note (Grim ,2012) 11.

IV. Nécessité d'un marché financier performant en Algérie :

IV.1. La bourse des valeurs mobilières :

Selon (Bouzar ,2010) ¹² la bourse constitue un site économique et financier important pour jouer un véritable rôle dans le passage de l'économie d'endettement vers une économie régulée par le marché. Les opérations boursières en Algérie peinent à décoller et à jouer le rôle qui leur incombe. Une économie de marché, au fur et à mesure que le développement économique s'approfondisse, la place boursière prend de l'ampleur. Le rôle économique d'une place boursière est important. En plus de permettre le financement du développement des entreprises, une bonne place boursière constitue un lieu où s'évalue la qualité managériale des entreprises et la vigueur macroéconomique du pays. Lorsque la tendance boursière de l'indice général est à la hausse, ceci signifie que les investisseurs ont confiance dans cette économie. Ils sont aptes à prendre des risques, à financer l'innovation, l'économie de la connaissance et les moteurs de la croissance de demain. Une baisse régulière des cours des actions indique que les entreprises boudent le pays. La bourse est une nécessité où on peut lire les perspectives économiques du pays. Les décideurs publics peuvent ajuster leurs politiques macroéconomiques à partir des indications boursières. Il en est de même pour le management d'une entreprise. Les cours des entreprises bien gérées s'améliorent. Ceux des firmes mal appréciées par la communauté des affaires se détériorent. Bien souvent, les managers ajustent leur management interne en fonction des réponses de la place boursière. Aussi, la bourse constitue un instrument en plus à la disposition de l'encadrement pour piloter l'entreprise. Un pays qui ne développe pas suffisamment sa place boursière se prive d'un formidable outil de renationalisation macroéconomique et d'amélioration de la compétitivité des entreprises. En l'absence d'une bourse dynamique, les décideurs font référence dés fois à leur intuition. Lorsqu'on ignore les outils de pilotage macroéconomique et managériaux, il est difficile de prouver qu'on est dans l'erreur. Le marché financier a connu au cours des dernières années un développement particulièrement important en Occident. L'essor des principales bourses a facilité l'accès aux capitaux dont les entreprises industrielles et commerciales ont eu besoin pour investir soulignent (Biales, Leurion, Rivaud, 2007)¹³.

IV.2. Peut-on développer le marché boursier en Algérie ?

Nous considérons que les deux piliers fondamentaux d'un marché financier sont le système bancaire et la bourse des valeurs. Le premier présente un aspect archaïque (banques publiques) et la seconde institution n'existe presque pas. Dans une économie de marché, le marché financier représente la principale source de financement des entreprises. L'Algérie a pris un retard considérable dans la création et l'organisation d'un tel marché financier. Ce handicap risque de peser lourdement dans la progression du processus de réformes et la relance de la croissance sur des bases saines et durables et donc sur la culture de la gestion stratégique dans les entreprises

Il ya évidemment beaucoup de choses à faire et à encourager pour développer nos marchés financiers. Il s'agit d'un travail de fond et de longue haleine, mais les résultats seront perceptibles très rapidement si on enclenche une dynamique de mouvement et si on est animé d'une volonté à la hauteur des enjeux en question pour l'avenir de notre économie. La bourse est un moyen de lever et renforcer ses fonds propres. Une entreprise en forte croissance a besoin de fonds propres et ne peut financer sa croissance uniquement par dette bancaire. Les banques peuvent refuser de s'engager si le niveau d'endettement est trop élevé. Ensuite, parce que les entreprises ne doivent pas être trop endettée : l'entreprise devient trop vulnérable et les actionnaires risquent de tout perdre en cas de difficulté conjoncturelle. Il ya un équilibre entre les fonds propres et la dette qu'il est sain de respecter.

(Lakhlef, 2014)¹⁴ met en relief que le développement de nos marchés financiers tout comme le développement de notre économie est un travail de fond et de longue haleine. Mais les résultats peuvent être perceptibles dès lors que l'on instaure une dynamique de mouvement et si on est

animé d'une volonté à la hauteur des enjeux que cela représente. Les enjeux sont considérables pour le pays, aucune stratégie économique, quelque soit la volonté politique affichée par les pouvoirs publics, ne peut réussir sans l'apport conséquents des entreprises.

IV.3. Le rôle des banques dans les opérations financières :

Le rôle des banques dans les opérations financières est très important :

- Elles sont les conseillers éclairés et écoutés des émetteurs et épargnants ;
- -Vis -à -vis des émetteurs, les banques précisent avec les sociétés les plans de financement qui leur sont proposés ; elles orientent leurs clients vers tel type d'opération adaptée à leurs besoins. Elles mettent au point la formule retenue ;
- -Vis-à -vis des épargnants : transmissions d'informations, centralisations et diffusions de renseignements économiques ou boursiers, suggestions de placement sont les principales formes du rôle de conseiller tenu par les banques ;
- Les banques sont également des intermédiaires entre l'offre et la demande de capitaux à long terme ;
- Intermédiaires naturels entre offre et la demande de capitaux à long terme, les banques ont un rôle important à jouer sur le marché financier, dans le placement et l'émission de valeurs mobilières et pendant la durée de la vie des titres ; c'est par elles que se nouent les rapports entre émetteurs et épargnants. A cet effet, les banques ont constitué des services spécialisés dont l'importance et l'appellation varient selon les établissements : affaires financières, services des titres et services de la bourse en Occident.

V. L'apport des banques étrangères : est-ce la solution ?

Les banques étrangères peuvent apporter une compétence et une expérience qui, à travers la qualité des services offerts aux agents non financiers, peut se propager et servir d'effet d'entraînement pour les banques locales et favoriser la concurrence et le processus de diversification et d'innovations. Les banques étrangères améliorent également l'accès du pays aux capitaux internationaux. L'implantation des banques étrangères ne va pas sans poser des problèmes politiques à ne pas négliger. Il y a, en effet, un risque lié à la possibilité pour les banques étrangères de gagner des parts de marché excessives, pouvant retarder le développement d'un système bancaire national. En outre, le risque de fragiliser le portefeuille des banques nationales existent si les banques étrangères attirent les agents les plus rentables et les plus sûrs. Enfin, leur capacité à s'expatrier en cas de détérioration de la situation économique et politique peut fragiliser l'ensemble du système bancaire national. Des études ont été consacrées à l'expérience de quatre vingt pays : comment l'entrée de banques étrangères à affecté le marché bancaire domestique sur la période 1995-1998. Elles montrent que celle-ci à un impact négatif significatif sur les banques domestiques. Notamment, parce que les banques étrangères laissent les mauvais clients aux banques locales indique (Brana ,2001)¹⁵. En Algérie, l'arrivée des banques étrangères, s'est fait dans un contexte de situation économique où il n'y avait pas suffisamment d'investissements, de projets porteurs au niveau national et de projet à financer. La deuxième des choses, c'est que lorsqu'une banque étrangère arrive sur le marché, elle l'observe en minimisant les risques, ce qui fait qu'elles sont beaucoup plus, orientées sur des aspects de commerce extérieur. Il y a un effet d'entraînement et de plus en plus de banques étrangères souhaitent être présents non seulement en termes de représentation, mais en termes de succursales sur l'ensemble du territoire national. Dans le monde, il y a peu aujourd'hui de systèmes bancaires à dominante publique. Dans notre pays, nous avons une agence pour 30.000 habitants, c'est faible comme bancarisation. A travers le monde (en Occident notamment), il existe une agence pour 5000 habitants avec des outils modernes de gestion souligne (Djoudi K,2006)¹⁶. L'ouverture du capital de certaines banques au capital étranger peut offrir l'opportunité d'une mise à niveau des activités bancaires (modernisation, diversification, qualité

et attractivité des prestations et services) en termes de perfectionnement des composantes humaines. Ce partenariat, à travers un apport de nouvelles technologies de télécommunications dans l'ingénierie financière, permettra le montage financier des grands projets et le développement des financements de type universel. La diversification dans le statut juridique des banques devrait atténuer les utilisations irrationnelles des fonds investis et les interférences qui se nourrissent de l'opacité des règles de gestion et d'une dilution des responsabilités.

En fait, la prise de participation du privé étranger dans le capital des banques publiques pourrait conférer à ces dernières une possibilité de mise à niveau soutenue, aussi bien au plan des activités bancaires, qu'au niveau du perfectionnement des composantes humaines. Cependant, la possibilité d'associer le secteur bancaire algérien à une dynamique internationale, ne peut se concrétiser sans une réelle politique de partenariat étranger soucieuse de ramener et le savoir faire et le capital, tous les deux indispensables à une meilleure intégration et efficacité économique des investissements réalisés. Il est admis aujourd'hui que l'Etat ne peut agir tout seul face aux besoins immenses qui requièrent l'apport des nouvelles technologies de télécommunications, nécessaire au développement du réseau financier

Le partenariat offre en outre d'autres opportunités, notamment dans l'ingénierie financière, le montage financier des grands projets et le développent des financements de type universel. La modernisation du secteur financier doit être mise au service de la croissance et de sa pérennisation. La privatisation, si privatisation il devait y avoir, devrait consacrer l'aboutissement d'un processus consensuel et non être imposée ou conçue comme préalable. La réforme des banques, ne passera que par la disponibilité d'un réseau multinational, concurrentiel et performant, national et international.

V.1. L'ouverture du champ d'activité bancaire à la concurrence nationale s'est il soldée par un échec ?

Quel avenir pour le secteur bancaire algérien ou la concurrence réduite à la portion congrue reste encore plus dominée que par le passé par les banques publiques? Cependant, la privatisation de certaines banques publiques pourrait à titre d'exemple constituer la matrice de la concurrence interbancaire.

De nombreuses banques étrangères sont intéressées par les types d'ouverture qui les ferait entre autres bénéficier de l'important réseau d'agences dont nos banques publiques disposent à travers l'ensemble du territoire national.

Disposer de ces agences, serait une aubaine pour les banques étrangères qui éprouvent d'énormes difficultés à acquérir les locaux et les terrains nécessaires à l'édification de leurs propres agences. La réforme bancaire sera toutefois longue à se mettre en œuvre tant elle nécessite un certain nombre de pré requis (assainissement des créances douteuses, mise à niveau de la législation, etc.) qui ne sont pas encore réglés.

La possibilité d'associer le secteur bancaire algérien à une dynamique internationale, ne peut se concrétiser sans une réelle politique de partenariat étranger soucieuse de ramener et le savoir faire et le capital, tous les deux indispensables à une meilleure intégration et efficacité économique des investissements réalisés. Il est admis aujourd'hui que l'Etat ne peut agir tout seul face aux besoins immenses qui requièrent l'apport des nouvelles technologies de télécommunications, nécessaire au développement du réseau financier

V.2. Faut-il interdire les banques privées algériennes en Algérie?

En Algérie, les conséquences de la liquidation des banques El Khalifa et de la BCIA ont mis en évidence le manque de contrôle, le fait qu'elle ait touché les deux plus importantes banques du secteur privé, l'absence d'informations adéquates concernant ces deux banques ou leur tombée tardive, leur liquidation a conduit à une panique générale de leurs déposants d'une part et entamé d'une manière décisive et presque irréversible la confiance des clients sur les institutions

financières bancaires privées qui ont retiré leurs dépôts de la plupart de celles-ci pour les placer, soit dans les banques publiques qui bénéficient d'un préjugé favorable d'être garanties par l'Etat, c'est-à-dire de leur remboursement par le trésor en cas de liquidation ou dans les banques étrangères réputées mieux gérées. Aussi, l'affaire Khalifa a dévoilé les failles dans la législation, elle a dévoilé les faiblesses des structures de supervision. Il ne s'agit pas là uniquement de la banque centrale, mais aussi de l'administration des finances. Ainsi, la fonction de supervision passe d'abord par le diagnostic avancé des situations de fragilité financière et par la résolution précoce des faillites afin d'éviter la propagation des risques. Nous espérons dans ce cadre que les accords de Bâle en matière de supervision bancaire en Algérie seront effectifs pour éviter à l'avenir des événements fâcheux à l'instar de la banque Khalifa et de la BCIA.

Dans ce cadre, les nouvelles réglementations et pratiques récentes en matière de gestion des risques bancaires influencent l'organisation des banques et leurs décisions stratégiques. La réforme de Bale II affecte non seulement les méthodes d'évaluation du risque crédit, mais elle entraine également la prise en compte des risques opérationnels dans l'évaluation des fonds propres réglementaire indique (Figuet ,2005)¹⁷. Ainsi, face aux risques de crises systémiques, la réaction qui a consisté à réagir brutalement, par la gestion directe des banques publiques et par la quasi-interdiction de banques à capitaux privés algériens, et même plus par l'interdiction implicite du métier de banquier aux Algériens, peut conduire à la perte de contrôle du système bancaire au profit de grands acteurs étrangers. Ce problème est résolu dans tous les pays en rendant transparent l'acte de propriété (d'une banque) et l'acte de client (dans la banque), et non par l'interdiction. Des Etats-Unis à la Tunisie, ce problème est réglementé sauf en Algérie. Par conséquent, la menace, ne vient pas des banques, mais de ce système où vous ne pouvez pas avoir de banquiers privés algériens sans prétexte de scandales, de corruption bancaire et ou les banques publiques sont mises en danger en raison des logiques politiques, qui objectivement, les empêchent d'exercer normalement leur métier. Le grand danger ne vient pas des banques algériennes, mais de la politique de l'économie algérienne souligne (Nacer ,2006)¹⁸. Mais au fait, est ce que les banques privées algériennes sont interdites en Algérie ? En effet, on constate que les quelques banques privées algériennes crées depuis l'ouverture du secteur bancaire à la concurrence ont disparu l'une après l'autre, à quoi sont dues ces disparitions ? Il s'agit grossièrement de banques privées, qui n'ont pas pu satisfaire à l'obligation d'augmentation de capital et les conditions de libération de ce capital.

Pour (Bouzar ,2010)¹⁹ il est devenu inévitable pour les banques d'œuvrer dans le cadre strict des règles prudentielles, fixées par référence aux recommandations du comité de Bale I puis Bale II ; Les banques n'étant pas suffisamment capitalisées, l'application des règles prudentielles contribue à freiner l'octroi de certains prêts. Ainsi. Par exemple, le seuil de 25% de fonds propres mobilisables pour les banques, fixé pour un seul client, empêche de faire face aux grands projets à couts élevés.

V.3. Réglementation et contrôle du crédit bancaire en Algérie : un aperçu global

De tout temps, le secteur bancaire a joué et jouera dans l'avenir un rôle stratégique, dans le financement, dans la mesure où il procure une grande partie des capitaux qu'utilisent les différents agents économiques pour l'acquisition de leurs équipements et pour le financement de leur exploitation. Ce rôle d'intermédiation financière joué par les banques présente cependant de nombreux risques dont les plus importantes peuvent se manifester globalement sous trois aspects :

• Soit sous forme d'un dérapage monétaire lorsque les flux financiers ne s'équilibrent pas avec les flux réels de biens et des services (excédent des premiers sur les seconds), ce qui engendre des phénomènes inflationnistes ;

- Soit sous forme d'une absence de maitrise des mouvements de capitaux avec l'étranger, ce qui a pour corollaire un effet néfaste sur la balance des paiements et sur la stabilité de la monnaie nationale ;
- Soit enfin sous forme d'une insuffisance de protection des dépôts de la clientèle dans les banques, ce qui peut entrainer une perte de confiance préjudiciable à la collecte des ressources. En raison de toutes ces implications, l'activité bancaire doit être strictement réglementée.

D'autre part, le secteur bancaire doit être contrôlé et cette mission échoit aux autorités monétaires. En Algérie, la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit remplacée par l'ordonnance 03-11 du 26 aout 2003 Prévoit notamment :

- La mise en place d'un conseil de la monnaie et du crédit qui agit en tant qu'autorité monétaire édictant des normes et en assurant l'exécution ;
- La création d'une commission bancaire chargée de contrôler le respect par les banques et les établissements financiers des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables et de sanctionner les manquements constatés.

V.4. La responsabilité pénale du banquier en Algérie :

La responsabilité pénale du banquier est engagée tant en application du droit commun que du droit spécifique à la profession. Les règles de droit commun sont celles qui s'appliquent à tous les dirigeants des sociétés par action : donc des banques et des établissements financiers et les règles de droit spécifiques sont celles qui concernent les dirigeants des banques et établissements financiers. (Nouioua ,2017)²⁰ note dans ce cadre que la mise en place du conseil de la monnaie et du crédit (autorité monétaire) au niveau de la banque centrale a fait évoluer la réglementation bancaire et la politique monétaire.

V.5. Quelques règlements du conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de la banque d'Algérie en matière de règles prudentielles

Depuis le 1 janvier 1992 (instruction N° 34-91 de la banque d'Algérie) du 14 novembre 1991 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers, la règle prudentielle que les dénominations Françaises appellent « Ratio Cooke » et anglo saxonne Capital Adequacy Ratio est devenue obligatoire.

L'application progressive de ce ratio aux banques et établissements financiers a été assurée selon des périodicités fixées par instructions de la banque d'Algérie. L'actuel accord sur les fonds propres appelé Ratio Cooke-Bâle I, en tant que rapport entre les fonds propres et les risques pondérés, a permis d'harmoniser avec succès la réglementation des risques de crédit sur le plan international. En complément du Ratio Cooke, un nouveau ratio a été mis en œuvre en 2007 en Europe et en 2008 en Algérie, il s'agit du ratio MC Donough. En Algérie, le règlement N°02-03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et des établissements financiers prévoit ces différents ratios. Aussi, et dans ce cadre, la Banque d'Algérie et la commission bancaire continuent de veiller à ce que toutes les banques réalisent des efforts requis pour l'amélioration durable de leur gestion des risques de crédits, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de ces nouvelles règles prudentielles Bâle II en 2008.

V.5-1- Quelques aspects sur l'ordonnance N° 03-11 du 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit :

L'ordonnance en question a abrogé la loi N° 90-10 du 14 avril 1990, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit et maintenu l'ensemble des textes d'application jusqu'à leur remplacement par des règlements pris en application de la présente ordonnance. Cette ordonnance a été modifiée et complétée par les textes suivants :

- L'article 107 de l'ordonnance N° 09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009 ;
- L'ordonnance N° 10-04 du 26 aout 2010 :

L'ordonnance N° 03-11 du 26 aout 2003, modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit met en évidence à travers ses différents articles ce qui suit :

- La structure, l'organisation et les opérations de la banque d'Algérie ;
- Les attributions et opérations de la banque d'Algérie ;
- Le conseil de la monnaie et du crédit ;
- L'organisation bancaire ;
- Le contrôle des banques et établissements financiers ;
- Le commissariat aux comptes, conventions avec les dirigeants ;
- La commission bancaire;
- Changes et mouvements bancaires ;
- Sanctions pénale.

V.5-2- Règlement CMC N° 08-04 du 23 décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie :

Ce règlement du conseil de la monnaie et du crédit (CMC) de la banque d'Algérie a pour objet de fixer le capital minimum que doivent libérer, à leur constitution les banques et établissements financiers exerçant en Algérie.

L'article 2 du règlement stipule en ce sens :

Les banques et établissements financiers, constitués sous forme de société par actions de droit algérien, doivent disposer à leur constitution, d'un capital libéré en totalité et en numéraire au moins égal à :

- Dix milliards de dinars (10.000.000.000.DA);
- Trois milliards cinq cents millions de dinars (3.500.000.000.DA) pour les établissements financiers.

V.5-3- Règlement CMC N° 09-05 du 18 octobre 2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers :

Ce règlement fixe les conditions d'établissement et de publication des états financiers. Il stipule entre autres :

• Les états financiers doivent être préparés sur la base des principes comptables et des règles d'évaluation et de comptabilisation portant plan de comptes bancaires et règles comptables applicables aux banques et aux états financiers.

V.5-4- Règlement CMC N° 04-03 du 4 mars 2004 relatif au système de garanties des dépôts bancaires :

Ce règlement stipule entre autres :

• Article 2 : les banques ainsi que les succursales de banques étrangères sont tenues d'adhérer dans les conditions prévues par le règlement au système de garantie de dépôt.

- Article 6 : Le fonds de garantie des dépôts bancaires est géré par la société par actions dénommée « société de garantie des dépôts bancaires ». Les banques doivent souscrire au capital de la société de garantie des dépôts bancaires qui est réparti à parts égales entre elles.
- Article 7 : Les banques sont tenues de verser au fonds de garantie des dépôts bancaires, une prime annuelle calculée sur le montant global des dépôts en monnaie nationale enregistrée au 31 décembre de chaque année.

Nous constatons entre autres à travers ces différents règlements que la banque d'Algérie et la commission bancaire mettent en évidence les accords de Bâle.

Conclusion:

Arrivé à la fin de notre modeste contribution à travers cet article ; nous tenterons de mettre en relief nos principaux résultats.

Dans le contexte de libéralisation en cours de l'économie algérienne, il s'agit pour la banque de soutenir la relance économique dans tous les secteurs d'activité. Les besoins du marché sont importants. Mais cela ne peut se faire que par une autre vision des entreprises et un autre type de relations que celles qui ont souvent prévalu jusqu'à maintenant. Dans une économie de marché, le marché financier représente la principale source de financement des entreprises. L'Algérie a pris un retard considérable dans la création et l'organisation d'un tel marché financier. Ce handicap risque de peser lourdement dans la progression du processus de réforme et la relance de la croissance sur les bases saines et durables. La réussite des réformes impliquent un environnement favorable.

Dans ce cadre, il est clair que la dynamisation et la modernisation du secteur bancaire et financier constituent, incontestablement, des défis qui interpellent l'Etat.

BIBLIOGRAPHIE:

¹Mihoubi. S (1998): L'Algérie à l'épreuve des réformes économiques. Editions OPU; Alger; p 35.

²Lamiri A (2013): La décennie de la dernière chance. Emergence ou déchéance de l'économie algérienne ? Chihab Editions, Alger, p 31.

³Benachenhou A (2015): L'Algérie, sortir de la crise. El Diwan, Alger, p 226.

⁴Lamiri A: op cit, p 252.

⁵Des Garets V (2005): La gestion de la relation client dans la banque. Ouvrage collectif intitulé: Management de la banque. Coordination Eric Lamarque. Editions Pearson Education. France, p 133.

⁶Benachenhou A (2015): L'Algérie, sortir de la crise. El Diwan, Alger, p 226.

⁷Lakhlef B(2010): Les outils pour bâtir un business plan. Alger-Livres- Editions, Alger; p 90.

⁸Grim N (2009): Algérie, l'interminable transition. Casbah Editions, Alger; p 99.

⁹Mishkin F, Bordes C, Haut Cœur PC et al (2007): Monnaie, Banque et marchés financiers. Editions nouveaux horizon, Paris, p 9.

¹⁰Langlois G, Mollet M (2011): Manuel de gestion financière. Berti Editions, Alger, p 20-21.

¹¹Grim N (2012): Entrepreneurs, pouvoir et société en Algérie .Casbah Editions, Alger, p 107.

¹²Bouzar C (2010): Systèmes financiers : Mutations financières et bancaires et crise. Editions El Amel, Alger, p 83.

¹³Biales M, Leurion R, Rivaud JL (2007): L'essentiel sur l'économie. Berti Editions, Alger, p 173.

¹⁴Lakhlef B (2014): Créateur d'entreprise. Dirigeant d'entreprise. Alger-Livre-Editions, p 107.

¹⁵Brana. S (2001): La politique bancaire dans les pays d'Europe de l'Est. De la libéralisation financière à la restructuration économique. Edition l'Harmattan; Paris, PP: 150-180;

¹⁶Djoudi K(2006): Quotidien national d'information El Watan du 28/9/2006; p 4

¹⁷Figuet JM (2005) : quelques implications stratégiques des accords de Bale II ; ouvrage : management de la banque coordination Lamarque E P ; Edition Pearson Education, Paris, 2005

¹⁸Nacer. A. H (2006): Quotidien national d'information Liberté du 20 juin, p4.

¹⁹Bouzar C (2010): Systèmes financiers : Mutations financières et bancaires et crise. Editions El Amel, Alger, p 83.

²⁰Nouioua B (2017): Le dinar algérien. Pass2 et présent. Editions Casbah, p 102